# REGLEMENT DES COMPÉTITIONS NATIONALES DE TENNIS DE TABLE 2017 - 2018

# 1) EXPOSE:

La Commission Nationale organise les épreuves à finalités nationales ci-dessous :

- Individuels et doubles « B » ouverts aux joueurs titulaires de la seule licence UFOLEP.
- Individuels et doubles « A » ouverts à tous les licenciés UFOLEP qu'ils soient à simple ou multiple appartenance, délégataire ou autres affinitaires.
- Les 12 heures UFOLEP de tennis de table, ouverts à tous les licenciés UFOLEP.
- Les coupes nationales « B » compétitions par équipes ouvertes aux joueurs titulaires de la seule licence UFOLEP:
- Les coupes nationales « A » compétitions par équipes ouvertes à tous les licenciés UFOLEP qu'ils soient à simple ou multiple appartenance, délégataire ou autres affinitaires.

## 2) MODALITE D'ORGANISATION:

Les phases nationales des épreuves mentionnées à l'article 1 se dérouleront pour la saison 2017/2018 sur 3 week-ends distincts ; à savoir :

- Week-end de Pâques : 12 Heures compétition par équipes réunissant les,
- Week-end fin avril début mai : les Individuels et les doubles « B » et les Coupes nationales « B »,
- Week-end de la Pentecôte : les Individuels et les doubles « A » et les Coupes nationales « A ».

## 3) PRÉSENTATION DES ÉPREUVES :

# LES COUPES NATIONALES

L'organisation en est confiée à un département qui s'engage à respecter le cahier des charges fourni par la Commission Nationale.

# Présentation des catégories :

Les épreuves se décomposent en 6 tableaux spécifiques :

Dans la catégorie « A »:

- La coupe Manuel RENI, réservée aux adultes masculins de 17 ans et plus.
- La coupe Jean Jacques PAULIARD, réservée aux féminines de 11 ans et plus.
- La coupe Robert HABIB, réservée aux jeunes gens et féminines entre 11 et 16 ans inclus.

Dans la catégorie « B » :

- La coupe Bernard POULAIN, réservée aux adultes masculins de 17 ans et plus.
- La coupe Pierre PERRIER, réservée aux féminines de 11 ans et plus.
- La coupe Henri DEFRANCE, réservée aux jeunes gens et jeunes filles entre 11 et 16 ans inclus.

## Composition des équipes :

Les équipes peuvent comprendre 2, 3 ou 4 pongistes de la même association. Deux disputent les simples et la composition du double peut être différente des joueurs de simple.

Il est autorisé la constitution d'une équipe féminine entre des associations différentes du même département n'ayant qu'une seule affiliée chacune, à condition de ne pas engager d'équipe en son nom propre.

Un joueur ayant participé au titre d'une équipe, à quelque niveau de la compétition, ne peut intégrer aucune autre équipe. Au cours des phases qualificatives, tout remplacement d'un joueur ne peut se faire que par un joueur au classement égal ou inférieur.

Pour la phase finale, tout remplacement d'un joueur ne peut se faire que par un joueur ayant déjà participé à un tour d'une phase qualificative au préalable.

Une association ne peut engager plusieurs joueurs ou équipes dans une même catégorie sauf à respecter les règles suivantes :

## Phases qualificatives

Les qualifications se font selon la formule des quotas.

- Si F est égal au nombre de place en finale nationale.
- Si T est égal au nombre de participants dans toute la France.
- Si N est égal au nombre de participants dans la région.

Pour le tableau adulte masculin « F » est égal à 16 , pour le tableau féminine « F » est égal à 8 et pour le tableau jeunes « F » est égal à 8 avec une possibilité d'être porté à 12 si l'horaire et le nombre de tables le permettent.

Le quota de chaque région sera égal à Q = (F \* N) / T

Les places restantes seront attribuées aux régions ayant les plus forts restes ou se disputent lors d'un tour inter régional.

Une région ne peut avoir plus de (F / 2) - 1 qualifiés

- <u>Phases départementales</u>: Elles sont organisées par les responsables départementaux suite aux informations données par les responsables d'associations et selon les modalités fixées par la Commission Technique Départementale.
  - Les résultats seront adressés <u>obligatoirement</u> et intégralement à la commission nationale sportive.
- <u>Phases régionales</u>: Elles sont organisées par les responsables régionaux suite aux informations données par les responsables départementaux et selon les modalités fixées par la Commission Technique Régionale. Pour les régions qui n'auraient pas, dans une épreuve donnée, un nombre suffisant d'engagés pour obtenir une équipe qualifiée, la Commission Nationale pourra organiser un tour préliminaire interrégional qualificatif pour les finales nationales.
  - <u>Les résultats seront adressés obligatoirement et intégralement</u> à la commission nationale sportive.
- <u>Phases interrégionales ou nationales</u>: Elles sont organisées par la Commission Nationale; le nombre d'équipes qualifiées pour chacune des phases est fonction du nombre d'équipes engagées par chaque comité régional, ou à défaut départemental. L'organisateur de ces échelons doit prévoir les feuilles de partie, les balles et les arbitres requis pour la rencontre.
  - Les résultats seront adressés <u>obligatoirement et intégralement</u> à la commission nationale sportive.

La Commission Nationale attribuera à chaque Comité Régional un nombre de qualifiés pour les finales nationales.

Le premier tour des épreuves départementales devra se dérouler avant la date limite de retour des engagements fixée par la Commission Nationale soit le <u>31 décembre 2017</u>. Les responsables départementaux fixeront leurs dates dans la limite précisée compte tenu des dates affinitaires réservées pour la catégorie « A ».

Le responsable régional communiquera à la commission nationale les effectifs ayant participé aux épreuves départementales <u>avant le 31 mars 2017</u>. En l'absence de représentation régionale cette communication se fera par l'échelon départemental. Les délégations départementales et régionales en seront toujours informées.

Après les épreuves régionales, le responsable régional adressera à la Commission Nationale les résultats avant la date limite fixée parue dans Cont@ct.

# Déroulement des rencontres :

- Les règles de jeu sont celles de l'ITTF.
- Les rencontres se déroulent par équipes.
- Les parties se déroulent pour toutes les catégories au meilleur des cinq manches de onze points avec deux points d'écart.
- Les doubles se dérouleront au meilleur des trois manches de onze points avec deux points d'écart.
- Les phases nationales se dérouleront avec des balles plastique selon la dotation.

• Les capitaines d'équipe tirent au sort l'ordre des rencontres et les inscrivent sur la feuille de résultats avant le début de la compétition.

- A l'issue de la compétition, le responsable de l'organisation adresse sous 48 heures les feuilles de partie ainsi que la feuille de résultat final au responsable désigné de l'échelon supérieur.
- Chaque rencontre comprendra quatre simples et un double, ce dernier se déroulant immédiatement après les deux premiers simples.
- Les cinq parties se dérouleront obligatoirement au meilleur des cinq manches. Lorsque la rencontre se dispute sous forme de poules toutes les parties seront jouées. Dans l'hypothèse d'une rencontre par élimination directe la rencontre peut se terminer au résultat acquis.

### Juge arbitre et officiels :

Ils sont désignés par :

- Les comités départementaux ou régionaux pour les épreuves les concernant.
- La Commission Nationale pour les finales nationales et les tours préliminaires interrégionaux. Des personnes supplémentaires peuvent être demandées au comité organisateur pour favoriser le bon déroulement de l'épreuve, selon le cahier des charges de l'organisation.
- La Commission Nationale déléguera un membre chargé d'assurer la liaison avec le Comité organisateur et de vérifier la conformité de l'organisation selon le cahier des charges fourni. Cette personne peut être la même que pour le suivi des finales individuelles.
- La compétition pourra se dérouler en auto-arbitrage sauf pour les finales ou des arbitres seront désignés.

## LES CRITERIUMS NATIONAUX INDIVIDUELS ET DOUBLES

L'organisation en est confiée à un département qui s'engage à respecter le cahier des charges fourni par la Commission Nationale.

## Présentation des catégories :

Les catégories sont les mêmes pour les phases dites « A » et « B »

#### Pour les critériums individuels :

Catégories	Sexe	Années de références pour la saison 2017/2018	
C0	Masc	De 1952 et avant	
C1	Masc	De 1953 à 1962 inclus	
C2	Fém	De 1960 et avant	
С3	Masc	De 1963 à 1973 inclus	
C4	Fém	De 1961 à 1973 inclus	
C5	Masc	De 1974 à 1996 inclus	
C6	Fém		
<b>C</b> 7	Masc	De 1997 à 2000 inclus	
C8	Fém		
C9	Masc	En 2001 et 2002	
C10	Fém		
C11	Masc	En 2003 et 2004	
C12	Fém		
C13	Masc	En 2005 et 2006	
C14	Fém		

Attention les références des catégories C2 et C4 catégories sont modifiées par rapport aux saisons précédentes.

Les joueurs ou joueuses évoluent obligatoirement dans leur catégorie d'âge; aucun sur classement n'est autorisé.

#### Pour les doubles :

C17	Masc	Doubles Messieurs	Cat: C0 / C1 / C3 / C5 / C7
C18	Masc	Doubles Féminines	Cat: C2 / C4 / C6 / C8
C19	Fém/Masc	Doubles Mixte	Cat: C0 / C1 / C3 / C5 / C7 / C2 / C4 / C6 / C8
C20	Fém	Doubles Jeunes Filles	Cat : C10 / C12 / C14
C21	Masc	Doubles Cadets/ minimes G.	Cat : C9 / C11
C23	Masc	Doubles Benjamins	Cat : C13

Les joueurs ou joueuses autorisés à participer aux compétitions de doubles, sont ceux qualifiées pour les phases nationales des critériums individuels; aucun sur classement n'est autorisé. La formation des équipes de double est prioritairement régionale. Elle pourra, éventuellement, comprendre des pongistes de régions différentes à l'échelon national pour palier les effectifs impairs constatés.

#### Phases qualificatives

Les championnats individuels UFOLEP départementaux sont qualificatifs pour l'échelon régional.

Les championnats régionaux UFOLEP sont qualificatifs pour l'échelon national. Dès lors que deux départements de la même région déclarent l'activité tennis de table, l'échelon régional existe obligatoirement.

Le premier tour des épreuves départementales devra se dérouler avant la date limite de retour des engagements fixée par la Commission Nationale selon le calendrier paru dans Cont@ct en début de saison. Les responsables départementaux fixeront leurs dates dans la limite précisée compte tenu des dates affinitaires réservées pour la catégorie « A ».

Le responsable régional communiquera à la commission nationale les effectifs ayant participé aux épreuves départementales avant la date limite fixée parue dans Cont@ct en début de saison. En l'absence de représentation régionale cette communication se fera par l'échelon départemental. Les délégations départementales et régionales en seront toujours informées.

Après les épreuves départementales, le responsable départemental adressera à la Commission Régionale et à la Commission Nationale les résultats complets par catégories avant la date des épreuves régionales.

Après les épreuves régionales, le responsable régional adressera à la Commission Nationale les résultats complets par catégories avant la date d'ouverture officielle des inscriptions pour les phases nationales.

Le nombre de qualifiés aux finales nationales sera fonction des participations aux championnats départementaux UFOLEP. La détermination en incombe au juge arbitre national responsable du tournoi en respectant la règle des quotas, à savoir :

- Toute région ayant déclaré des participants dans une catégorie donnée, se verra attribuer une place aux finales nationales.
- Pour les places restantes à pourvoir en fonction du tableau global retenu par la CNS, le nombre de qualifiés sera attribué en fonction de la méthode dite du « meilleur reste ». En cas d'égalité entre deux régions, il sera effectué un tirage au sort entre les régions concernées.
- La seule limitation prise en compte est celle qui interdit à une région de qualifier plus de la moitié moins un du tableau global retenu par la CNS pour la catégorie considérée.
- Tout département organisateur d'une phase qualificative départementale et déclarant des effectifs pour les quotas nationaux, se doit de fournir les classements détaillés par catégories à la CNS UFOLEP; ceci conformément aux règlements nationaux.

Toute région organisatrice d'une phase qualificative régionale et déclarant des effectifs pour les quotas nationaux, se doit de fournir les classements détaillés par catégories à la CNS UFOLEP; ceci conformément aux règlements nationaux.

 La participation à tous les échelons qualificatifs est obligatoire pour pouvoir prétendre à une qualification nationale.

• Les régions qui souhaiteraient disposer de places supplémentaires dans certaines catégories, devront inscrire les noms des joueurs concernés sur une liste officielle de joueurs « réservistes » au moment des engagements. Cette liste sera disponible sur la plateforme nationale d'inscription, au même titre que les confirmations d'engagements. Les places supplémentaires seront attribuées afin de pallier à des désistements dans les semaines, jours qui précèdent la compétition. Le choix des joueurs se fera par rapport à des critères précis (participation aux 12 H nationales, nombre d'engagés de la région dans la catégorie concernée...). Le choix sera effectué par la CNS.

#### Déroulement des rencontres :

- Les règles de jeu sont celles de l'ITTF.
- Les parties se déroulent pour toutes les catégories au meilleur des cinq manches de onze points avec deux points d'écart.
- Les phases nationales se dérouleront avec des balles plastique selon dotation.
- A chaque échelon de la compétition, les joueurs ne peuvent participer qu'à un tableau de simple ; celui de leur catégorie d'âge.

## • Pour les phases nationales :

- Le premier tour des simples se déroulera par poules, qualifiant les deux premiers ; les tours suivants jusqu'à la finale se dérouleront par élimination directe. Cependant, pour les tableaux qui pourraient le permettre, et notamment les tableaux jeunes, et en fonction des tables disponibles, la Commission Nationale pourra choisir toute autre formule permettant d'établir un classement intégral.
- Pour la saison 2016/2017, une expérience sera réalisée sur les finales nationales B pour effectuer un classement intégral dans une majorité des tableaux individuels, dont l'ensemble des tableaux de jeunes.
- Chaque région ou département pourra classer ses joueurs, seul ou en liaison avec le classement FFTT. Le classement prit en compte pour les joueurs à double appartenance, dans le cadre de la phase nationale A, sera celui du classement en points de la 2ème phase FFTT de la saison en cours. Pour les joueurs à simple appartenance, le classement UFOLEP proposé par la délégation régionale ou départementale sera retenu. En cas de doute, le juge arbitre se donne la possibilité d'interroger les délégations sur les modalités d'attribution des classements et le cas échéant de corriger ce classement en accord avec les membres de la CNS. A défaut de résultats, les joueurs seront déclarés « non classés » pour la composition des tableaux de chaque série.
- Pour les phases qualificatives départementales et régionales : la plus entière liberté est laissée aux différents comités pour organiser leurs épreuves, dans le respect des règlements.

## Convocations et confirmations :

- Aucune convocation individuelle ne sera envoyée par la Commission Nationale. Chaque département reçoit la circulaire d'organisation dès qu'elle est établie par les responsables et transmet les informations aux intéressés de son département.
- Il appartient aux seuls responsables régionaux ou à défaut départementaux, en accord avec les qualifiés, de confirmer les participations auprès du responsable national.
- Seuls les remplacements dans une même catégorie sont autorisés après la clôture des confirmations.
   Dans tous les cas, le remplaçant doit avoir participé au tour départemental et régional.
- Le juge arbitre en accord avec la CNS pourra procéder à des repêchages supplémentaires pour pallier à des désistements non remplacés. Ces repêchages s'effectueront sur la liste des joueurs « réservistes » inscrits préalablement sur la plateforme nationale d'engagements.

# Juge arbitre et officiels :

## • Pour les phases nationales :

- La CNS, en accord avec la direction nationale, à partir de besoins prédéfinis avec l'organisateur et en fonction des personnes ressources au sein du département et de la région organisatrice nomme les officiels pour la gestion de la ou des compétitions.
- La Commission Nationale déléguera un de ses membres, chargé d'assurer la liaison avec le comité organisateur et de vérifier la conformité de l'organisation selon le cahier des charges fourni. Cette personne pourra être la même que pour le suivi des finales des coupes nationales.
- Chaque délégation devra obligatoirement fournir au moins 1 arbitre pour le déroulement de la compétition nationale.
- Le département organisateur est chargé de former et de fournir un nombre suffisant d'arbitres afin que la compétition puisse se dérouler dans de bonnes conditions. Lorsque, exceptionnellement, l'organisateur ne peut fournir suffisamment d'arbitres, la compétition doit quand même se dérouler en faisant arbitrer des joueurs ou des arbitres fournis par les délégations présentes.
- En cas de besoin, un auto-arbitrage pourra être demandé aux joueurs.

# • Pour les phases qualificatives départementales et régionales :

 Les commissions départementales et/ou régionales, en accord avec les délégations UFOLEP, nomment les officiels pour la gestion des compétitions référentes.

# LES 12 HEURES UFOLEP DE TENNIS DE TABLE CHALLENGE CAROLE ARTAUD

C'est une épreuve qui se déroule par équipes durant douze heures non stop de midi à minuit très précisément et ouverte aux licenciés UFOLEP qui devront déposer leurs licences au contrôle de la table d'arbitrage pour 11 heures 30.

L'organisation technique et sportive est confiée à la Commission Nationale, la logistique et l'organisation matérielle à un comité départemental volontaire.

# Composition des équipes :

Les équipes se composent de trois joueurs :

- Un adulte masculin ou féminin de 17 ans et plus.
- Une féminine de 11 ans ou plus.
- Un jeune, garçon ou fille, entre 11 et 16 ans inclus.

NB : Il est autorisé pour une et une seule équipe par département de remplacer la féminine par un deuxième jeune garçon.

La mixité entre les associations d'un même département est autorisée.

Le total des classements des trois joueurs ne doit pas être supérieur à 3200 points, les plus faibles classements seront comptés pour 650 points.

#### **Engagements:**

Chaque département reçoit la circulaire d'organisation et peut engager une ou plusieurs équipes selon le nombre de places disponibles.

Le juge arbitre de l'épreuve, désigné par la Commission Nationale, est le seul habilité à autoriser l'engagement d'équipes supplémentaires et à en définir le nombre.

Les inscriptions des équipes seront faites par le responsable départemental.

# Déroulement de la compétition :

- La compétition se déroule le jour de Pâques de midi à minuit très précisément.
- Le premier tour est disputé par tirage au sort intégral entre toutes les équipes.
- Les autres tours se déterminent par tirage au sort orienté selon le nombre de victoires des équipes durant les tours précédents.
- Chaque rencontre comprend trois simples et un double joués en une seule manche de 31 points sans point d'écart avec changement de service tous les deux points et sans temps mort.
- Le double est joué en premier, puis les trois simples. Les deux joueurs n'ayant pas participé au double devront obligatoirement participer à l'un des deux premiers simples. En cas d'égalité, les deux joueurs qui n'ont pas participé au double, jouent une partie supplémentaire en cinq points, dite de « mort subite » avec changement de service à chaque point et sans temps mort.
- Chaque équipe, et à chaque tour, inscrit librement et indépendamment de son adversaire l'ordre de participation de ses joueurs.
- A chaque tour, les équipes obtiennent un nombre de points correspondant au résultat de la rencontre.
- A la fin de la compétition, un trophée sera remis à l'équipe terminant à la première place représentant son département et le remettra en jeu lors de l'édition suivante.
- Une récompense, à l'initiative du département organisateur, sera remise au dossard ou au maillot le plus original présenté par les équipes et dont un exemplaire supplémentaire sera exposé lors de la durée de la rencontre (critères visuels indispensables : ufolep, département, tennis de table).